

Le Dimanche
de **Revue-Tourcoing**
Hédomadaire
— Illustré —
Oix pages d'actualité
de « ce qu'il y a »
et deux feuilletons
— Intéressants —
20 cent. à tous nos vendeurs
de dépositaires.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

3 mois, 22.00	6 mois, 40.00	1 an, 78.00
12 mois, 140.00		
12 mois, 140.00		
12 mois, 140.00		

REDACTION.....
ANNONCES.....

ROUBAIX.....	62/67, Grande-Rue, Tél. 337.32, 337.34
TOURCOING.....	22, rue Carnot, Tél. 37
LILLE.....	3, rue Faidherbe, Tél. 339.31
PARIS.....	24, Boulevard Poissonnière, Tél. Provence 71.84
MOULIN.....	105, rue de la Station, Tél. 5.44

CEBQUEUR
POSTAUX
LILLE
ET LITTE

DELANNOY
SOCIÉTÉ DE
A VOTRE SERVICE
INTERVENANT EN
TOUTES SITUATIONS
D'URGENCE
200, rue Nationale
LILLE

Spéculation !

L'Histoire — et pas nécessairement la plus ancienne — nous offre quelques exemples de ce que M. Gordon Selfridge appelle les extravagances du commerce.

On ignore généralement que la Hollande au XVII^e siècle connut une crise financière au désastre. Il faut en rejeter la responsabilité non pas sur une inopportune spéculation sur la hausse du florin, mais bien sur la passion du lucre et la manie de spéculation qui gagna une grande partie du public.

La tulipe au XVII^e siècle fait son apparition en Europe occidentale. Un savant collectionneur d'Augsbourg, le conseiller Herwart, reçoit d'un de ses amis quelque émonnaie qui vient de Constantinople. Des voisins admirent la pièce inconnue et se procurent quelques bulbes; bientôt tout Augsbourg raffole de la tulipe. Le succès de la tulipe cultivée se répand dans toute l'Europe et surtout dans les Pays-Bas, contrée opulente que le commerce a rendue prospère. C'est un véritable engouement. On n'est pas digne de faire partie de la haute société si on ne peut exhiber une impressionnante collection de tulipes. Le mode s'en mêle; elle garnit le menu peuple. Entre collectionneurs c'est une rivalité qui se traduit par des achats inconsidérés. Le prix des bulbes fait un bond énorme. Un marchand de Haarlem pour élapper un voisin donne la moitié de sa fortune pour un seul oignon.

« L'amiral Léopold » atteint 4.400 florins et la « Semper Augustus » est cotée à 3.300 florins. On mentionne un bulbe de « Victoria », qu'un amateur acquiert en donnant quatre beaux gras, huit porcs, douze moutons, mille livres de porcs, une literie complète, un costume, etc. Il y eut un marché des tulipes, une Bourse des fleurs. Ce qui était à l'origine l'objet d'une délectation artistique devint matière à une spéculation effrénée.

Du haut en bas de l'échelle sociale, tout le monde se mit à agioter; on engage sa maison et ses terres, on joue sa dernière chemise. Entre 1634 et 1636, c'est de la frénésie. Mais rien ne peut hausser indéfiniment; la baisse survient brutale et inattendue et prend bientôt le caractère d'une calamité publique. Tel qui pouvait se croire immensément riche, se retrouva du jour au lendemain en possession de quelques bulbes sans valeur. On fit appel au Gouvernement qui, nous apprend Gordon Selfridge, discuta le problème pendant trois mois pour conclure enfin qu'il n'y avait rien à faire. La nation ruinée connut « ce désastre qui est inévitable quand une grande partie du public tente de faire fortune sans travailler ».

Le XVIII^e siècle à son tour, fournit un exemple de fièvre spéculatrice suivie d'une retombée à plat. On connaît la folie du fameux système de Law. Sans

formuler une appréciation sur une expérience qui, conduite modérément, eût porté sans doute d'heureux fruits, citons, d'après M. Stryenski, quelques anecdotes particulièrement significatives.

Law au temps de sa splendeur est devenu une sorte de demi-dieu. Une duchesse un jour va jusqu'à lui baiser la main. Les élégantes spéculatrices inventent mille stratagèmes pour forcer l'entrée de sa maison. L'une d'elles, passant en carrosse, crie à son cocher: « Verse donc, coquin, verse ». Et comme par hasard le cocher verse, Law accourt et la dame confesse qu'elle a provoqué l'accident pour le seul plaisir d'avoir un entretien avec le financier. On entre chez Law par les fenêtres, voire par la cheminée. Paris regorge d'étrangers et de provinciaux qui viennent spéculer. En 1719, c'est un afflux de 250.000 agitateurs pour qui on construit des chambres au-dessus des greniers.

Un laquais qui en un jour a gagné une fortune s'est payé un bel équipage. Il grimpe sur le siège. Son domestique le rappelle à l'ordre: « Holà, monsieur, le carrosse est à vous ! » « Ah ! c'est vrai, dit-il, je l'avais oublié ».

Une dame et sa fille à l'Opéra voient une brave femme qui se pavane dans une loge: « Ma parole, c'est Marie notre cuisinière ». C'est en effet Marie qui, interpellée, crie qu'elle a gagné de l'argent à la rue Quincampoix, qu'elle s'est achetée de belles robes, qu'elle les a payées et que tout le monde ne peut pas en dire autant !

Mais bientôt c'est la débâcle. On se précipite à la Banque; un jour de grande presse on compte seize personnes étouffées. Law est obligé de fuir; on endommage sa voiture, on casse les vitres de son hôtel. « Pourtant », écrit M. Stryenski, si Law a laissé le souvenir d'un financier aux abois, affolé par les spéculations, on ne peut oublier que, comme contrôleur général, il a fait de sages réformes. Il a été en quelque sorte un précurseur et c'est lui qui a donné une indication sur la puissance du crédit.

Trait final qui en dit long sur les conséquences d'une spéculation démesurée: en décembre 1720 on trouve dans une maison la femme poignardée, les enfants égarés, le mari pendu, et, à côté d'eux, six pièces d'un sou mais 200.000 livres en billets qui ne valaient plus rien.

F. C.

Le cardinal Verdier à Prague



VOICI LE CARDINAL VERDIER ARRIVANT À PRAGUE COMME LÉGAT DU PAPE AU CONGRÈS EUCARISTIQUE INTERNATIONAL. (Ph. N.Y.T.)

POUR LE REDRESSEMENT NATIONAL

Un nouveau groupe s'est constitué à la Chambre, sur l'initiative de MM. Berrachin et Sarret. Il a choisi pour président M. Franklin-Bouillon, député de Seine-et-Oise, qui même depuis plus d'un an et demi une ardente campagne en faveur de l'Union nationale.

M. Franklin-Bouillon a indiqué, dans les couloirs de la Chambre, que ce groupe était encore dans la période de formation et de recrutement et qu'il appartenait à ses fondateurs de choisir eux-mêmes le nom qu'il portera.

Ce groupe ne constitue pas, à proprement parler, une formation politique. Il fera appel à des députés de tendances diverses, unis en vue du redressement de la nation.

Bien qu'étant en dehors et au-dessus des partis politiques, le groupement Franklin-Bouillon ne sera pas une organisation analogue à celle des groupes dits de défense, qui sont à la Chambre au nombre de plus de cent cinquante et dont l'action se trouve limitée au terrain parlementaire.

Il compte avoir un rayonnement en dehors du Parlement par une série de conférences qui commenceront au cours des vacances et auront notamment pour objet de combattre la propagande du Front commun.

C'est naturellement à la rentrée d'octobre seulement que l'action parlementaire de ce nouveau groupement pourra s'exercer.

Parmi les députés qui ont donné jus-

BILLET PARISIEN

Les Chambres en vacances

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 29 juin (Minuit).

M. Pierre Laval, avant de lire le décret de clôture qui met fin à la session parlementaire, a déclaré à la Chambre que le Gouvernement userait de l'autorité dont il avait besoin dans les circonstances présentes. Cette autorité consiste d'abord à empêcher le Parlement de sortir de son rôle et de se substituer au pouvoir exécutif. Les manœuvres dont la Chambre avait donné l'exemple dans ces dernières semaines, risquaient, si elles s'étaient développées, de provoquer une nouvelle crise ministérielle. Croit-on que de pareilles éventualités rehaussent le prestige du Gouvernement, non seulement aux yeux de la nation, mais encore à l'étranger ?

Pour accomplir au Quai d'Orsay la tâche qu'il a entreprise, M. Pierre Laval doit pouvoir travailler à l'abri des conspirateurs. Aussi était-il urgent que, même de ce point de vue, la Chambre fût mise en vacances.

Un moment, on put craindre que le débat sur les crédits militaires ne se prolongeât au delà de la nuit. A la faveur d'une telle discussion continuée dans une atmosphère de nervosité et de confusion, les mauvais desseins des adversaires du Gouvernement n'auraient-ils pas pu se réaliser ? C'est ce que M. Pierre Laval s'est demandé apparemment, puisqu'il retira cette demande de crédits de l'ordre du jour de la Chambre. Ces crédits feront certainement l'objet d'un prochain décret.

En somme, la lecture du décret de clôture a été au pays une de ses préoccupations les plus graves. Certes, il ne suffit pas que la Chambre soit en vacances pour que la bonne administration de la nation se fasse sans obstacle. Mais on ne saurait nier que de la façon dont la Chambre concevait sa collaboration avec le Gouvernement, toutes les conditions de la réussite du redressement économique et financier n'étaient pas réunies.

Il suffirait pour s'en convaincre de s'en rapporter à l'un des chefs de la rue de Valois, M. Daladier, qui, pactisant ouvertement avec le Front commun, lui a donné des gages pour la rentrée d'octobre. Au cours d'une réunion commune, il leur a prédit la chute du Gouvernement à cette époque et l'avènement au pouvoir du Front commun. Les idées de M. Daladier, aigries par les échecs et aiguës par la vengeance, sont telles qu'elles peuvent être approuvées par MM. Léon Blum et Cachin. Mais leur application ne pourrait aboutir qu'à la guerre civile et cette perspective n'effraie pas M. Daladier.

Quand M. Pierre Laval expose au Parlement que le meilleur moyen d'écartier tout danger pour le régime est d'assurer le bon fonctionnement sans à-coup, il parle selon la sagesse. M. Daladier, lui, sème le vent au risque de récolter la tempête.

Les vacances parlementaires risquent donc de n'être pas elles-mêmes de tout repos et M. Pierre Laval aura sans doute plus d'une occasion d'appliquer cette autorité dont il proclame la nécessité.

R...

LE CONCOURS D'ÉLÉGANCE AUTOMOBILE



VOICI LA PRÉSENTATION D'UNE VOITURE AVEC SES GENTILLES OCCUPANTES. (Ph. Stella, France)

LE DÉFILÉ DES TEMOINS AU PROCÈS DE MICHEL HENRIOT

Vannes, 29 juin. — Le troisième jour du procès Michel Henriot est encore consacré aux témoins.

M. Le Bourhis, agent d'assurances à Lorient déclare qu'Henriot paraissait comprendre parfaitement ses intérêts, mais qu'il le considérait quand même comme un animal physique et moral.

M. Gallen, agent d'assurances à Paris, dépose ensuite. La défense tient à prouver qu'il n'y eut pas préméditation dans l'acte meurtrier d'Henriot, qu'il se renseignait sur une assurance vie, mais sur sa vie à lui, que la mort provoquée par accident ou suicide, tandis que les avocats de la partie civile s'attachent à démontrer que l'assassin a prémédité son crime, qu'il voulait assurer sa femme. Les avocats ne parviennent pas à se mettre d'accord.

contre un journaliste de Rennes qui remit un fragment de journal ramassé dans la maison du crime. Ce morceau de journal contenait l'histoire d'un avocat Bonnet, qui avait assuré sur la vie une femme nommée Catherine Dentu, pour en toucher la prime. Le témoin s'est rappelé, à ce moment-là, avec quelle instance Henriot lui avait parlé des risques d'assassinat qui existaient à Loch en Guidel. M. Frasnyski fait remarquer ensuite que le procureur Henriot, en envoyant un télégramme après la mort de sa belle-fille se conformant au texte de la police d'assurance qui engage la Compagnie soit avertie de la mort de l'assuré dans les vingt-quatre heures.

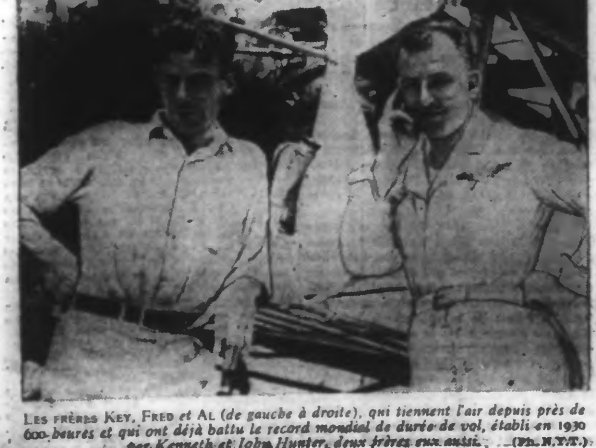
M. Belneix revient sur ce morceau de journal trouvé à Loch-en-Guidel par le journaliste et qui fut montré au témoin.

Le Prix des Drags à Auteuil



VOICI UNE JOLIE TOILETTE REMARQUÉE AU DÉPART DU MAIL-COCHI, PLACE DE LA CONCORDE. (Ph. N.Y.T.)

LE RECORD MONDIAL DE DURÉE DE VOL



LES FRÈRES KEY, FRED ET AL (de gauche à droite), qui tiennent l'air depuis près de 600 heures et qui ont déjà battu le record mondial de durée de vol, établi en 1930 par Kenneth et John Hunter, deux frères, eux aussi. (Ph. N.Y.T.)

M. Daladier préparerait une dictature socialiste

Sous ce titre: « Le second complot de Daladier », M. G. de Marilly a publié dans « Le Petit Bleu », un article dans lequel il déclare qu'une véritable conspiration aurait été préparée ces derniers jours par un groupe de parlementaires de gauche, dirigés par l'ancien président du 6 février, pour la prise de possession des pouvoirs et l'établissement définitif des « vacances de la légalité ».

Avant de reproduire le passage essentiel de ce document retentissant, nous précisons qu'un membre important du parti radical, interrogé hier, a déclaré textuellement:

« Ce texte est l'exactitude même. Il n'y a pas une virgule à y changer.

Selon M. de Marilly, M. Daladier serait décidé à renverser le ministère à la rentrée des Chambres, et à le remplacer par un gouvernement socialiste, qui imposerait aussitôt sa dictature par une série de décrets, préparés dès maintenant sous leur forme définitive. Nous citons:

En vertu de ces décrets, toutes les industries-clés passent instantanément sous le contrôle de l'Etat. Au siège de la Banque de France, des grands établissements de crédit, des compagnies d'assurance, des sociétés de gaz, d'électricité, de chemins de fer et de charbonnages, des envoies du gouvernement — dont la plupart sont d'ores et déjà désignées — se présentent, escortés de forces de police, et prennent possession des directions. Le personnel administratif est intégralement maintenu à son poste et « devient fonctionnaire », avec son ancienneté et ses droits à une retraite d'Etat.

Ce mot d'ordre sera réalisé fort simplement: tous les actionnaires des entreprises nationalisées recevront, en contrepartie de la « valeur nominale » de leurs actions, des titres de rente sur l'Etat pour un capital équivalent. On sait que le nominal de ces valeurs est généralement inférieur par rapport à leur cotation boursière réelle.

La Banque de France figure, comme il se doit, en tête de liste, et devient sans la moindre formalité quelque chose comme une « Caisse du Trésor public ».

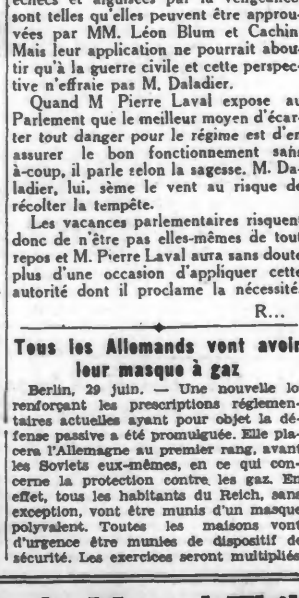
On dira: « Mais la réaction de l'opinion ? » Il n'y en aura aucune. Les ligues ne bougeront pas, d'abord grâce à l'effet de surprise totale, ensuite, en raison des arrestations préventives, dont la liste, quelque encore incomplète, est déjà fort longue.

D'ailleurs, un des premiers actes du gouvernement aura été de rassurer le dévouement de tous les éléments dont il pourra avoir besoin pour une répression éventuelle, en leur accordant par les décrets de « réorganisation », des avantages substantiels.

D'autre part, M. Edouard Daladier, prédit aux côtés de M. Léon Blum et du communiste Thores, une réunion du Front populaire.

Les paroles qu'il prononcera à cette occasion le président du Conseil du,

Après la victoire de Marcel Thil



On sait que le champion français Marcel Thil, en battant Camero Candel, a conservé ses titres de champion de France, d'Europe, et au monde des poids moyens. (Ph. N.Y.T.)

Tous les Allemands vont avoir leur masque à gaz

Berlin, 29 juin. — Une nouvelle loi renforçant les prescriptions réglementaires actuelles ayant pour objet la défense passive a été promulguée. Elle place l'Allemagne au premier rang, avant les Soviétiques eux-mêmes, en ce qui concerne la protection contre les gaz. En effet, tous les habitants du Reich, sans exception, vont être munis d'un masque polyvalent. Toutes les maisons vont d'urgence être munies de dispositifs de sécurité. Les exercices seront multipliés.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE INSTANCE DE LILLE

Le nommé DELANNOY Jérôme, âgé de 37 ans, laitier, demeurant à Mouvaux, 50, rue des Durieux.

A été condamné le 20 mai 1935, par jugement contradictoire du Tribunal correctionnel de Lille, à quinze jours d'emprisonnement avec sursis, à deux cents francs d'amende et aux dépens, pour falsification de lait par addition d'environ 10 % d'eau, mise en vente du lait ainsi falsifié et tromperie sur la qualité de la marchandise vendue, délit commis à Mouvaux, le 2 avril 1935.

Le Tribunal a, en outre, ordonné que son jugement serait, par extrait en première page, inséré aux frais du condamné, dans les journaux « L'Echo du Nord » et le « Journal de Roubaix », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder deux cents francs, et s'étend sur le nombre de deux exemplaires à chaque fois, à la porte principale de la Mairie de Mouvaux, l'attesté à la barre du greffier du condamné avec décrets, pendant une durée de sept jours, d'insérer lesdites affiches.

De la loi du 1^{er} août 1903, l'art. 1, § 1, de la loi du 1^{er} août 1903, l'art. 1, § 1, de la loi du 30 mars 1891, §§ 1 et 2 de la loi du 1^{er} août 1903, et de la loi du 1^{er} août 1903, § 1.

Pour extrait conforme, Le Greffier: Weverol.